

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01736  
Numéro SIREN : 894 709 773  
Nom ou dénomination : 2M SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2022 sous le numéro de dépôt 33736

Désignation de l'entreprise <u>2M SERVICES</u>			Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>8 HENRI LEDUC 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES</u>																		
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td><td>0</td><td>9</td><td>7</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr> </table>					8	9	4	7	0	9	7	7	3	0	0	0	1	0
8	9	4	7	0	9	7	7	3	0	0	0	1	0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u>   <u>1</u>	Durée de l'exercice précédent *															
			Exercice N clos le															
			3   1   1   2   2   0   2   1															
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012													
	Autres *		014	016														
	Immobilisations corporelles *		028	030														
	Immobilisations financières * (1)		040	042														
	<b>Total I (5)</b>		044	048														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052														
		Marchandises *	060	062														
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066															
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070													
			Autres * (3)	072	074													
	Valeurs mobilières de placement	080	082															
	Disponibilités	084	21 289	086	21 289													
	Charges constatées d'avance *	092		094														
	<b>Total II</b>	096	21 289	098	21 289													
<b>Total général (I + II)</b>			110	21 289	112	21 289												
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		20 000												
	Écarts de réévaluation			124														
	Réserve légale			126														
	Réserves réglementées *			130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131														
	Report à nouveau				134													
	Résultat de l'exercice				136	(9 895)												
	Provisions réglementées				140													
	<b>Total I</b>				142	10 105												
Provisions pour risques et charges					<b>Total II</b>	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	3 240												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....			169	160	7 943												
	Produits constatés d'avance				174													
<b>Total III</b>				176	11 183													
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	21 289												
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2M SERVICES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214
					218
		Services *	217		19 444
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259	262
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					270
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347	300	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					310
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindicies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2M SERVICES Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681	683			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700	705			2
Terrains	710	715			3
Constructions	720	725			4
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			5
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			6
Matériel de transport	750	755			7
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
					780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	960	9 895	
Total des déficits restant à reporter	970	9 895	

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	1 944	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	728	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise: .....2M SERVICES.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01./02./2021.. et clos le: .....31./12./2021		Données en nombre de mois   1   1	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	19 444
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	19 444
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	3
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	1 174
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	6 887
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	3 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	11 061
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	8 386
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	8 386
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / /
Date de cessation			/ / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01022021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
2M SERVICES 8 HENRI LEDUC 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES															
SIRET	8	9	4	7	0	9	7	7	3	0	0	0	1	0	Mél :
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET														
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité	Si vous avez changé d'activité, cocher la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	9 895
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>	Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W <input type="checkbox"/>			

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)


- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET KHANDANI EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL 1 AVENUE de L'EUROPE 93190 LIVRY GARGAN	Nom et adresse du conseil:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Tél: <input type="checkbox"/>
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 01062022
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: <b>LENTIN SAINT GEORGES</b> M. BÉNISARIAL et de Commissaire aux Comptes 1 Ave de L'Europe 94320 Thiais Tél: 01 80 91 42 80 Siret: 824 785 042 00030
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	Signature: 



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 2M SERVICES

du 01/02/2021

Adresse 8 HENRI LEDUC 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

au 31/12/2021

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	BEN CHAIB MAYSSA Secrétaire	8 RUE HENRI LEDUC 94190
2	BEN KHADHER HOUSAMEEDDINE Chauffeur	8 RUE HENRI LEDUC 94190 VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	8 760	583		9 342				9 342
2	6 185	1 604		7 789				7 789
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	14 944	2 187		17 132				17 132

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . .2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	17 132	- de l'exercice . .2021 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire

À VILLENEUVE SAINT GEORGE,Se 01062022

Signature,



Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI**

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>		

**3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		

## Assemblée Générale Ordinaire

« 2 M SERVICES »  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
A ACTIONNAIRE UNIQUE  
Au Capital de 20 000 €  
8, RUE HENRI LEDUC, 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES  
RCS 894 709 773 Créteil

L'an Deux Mille vingt et deux et le mardi 28 juin à 10 H,

**Monsieur BEN KHADHER ABDELMONAAM**, associé unique de la société **2M SERVICES**, a établi le présent procès-verbal.

En sa qualité de président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

En outre, l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2021
- Affectation des résultats dudit exercice.
- Le rapport de gestion
- Les textes de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

### Première Résolution : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2021

L'associé approuve les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulée, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### Deuxième résolution : Affectation des résultats

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice de **9.894,56** euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »..... 9.894,56 euros

Compte tenu de cette affectation, le poste « Report à nouveau débiteur » s'élève à 9.894.56 euros.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters followed by a horizontal line.

**« 2M SERVICES »**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**A ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**Au Capital de 20 000 €**  
**8, RUE HENRI LEDUC, 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**  
**RCS 894 709 773 Créteil**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**

Sur l'exercice clos le **31 décembre 2021**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2022**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2021.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE**

**L'évolution de l'activité de la société**

	<b>31/12/2021 en €</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	
Vende de Marchandises	
Prestation de services	19 444
Subventions d'exploitations reçues	-
Reprises sur Am et prov,transfert de charge	-
Autres produits	3
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>19 447</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
Achats de m/ses	-
Variation des stocks	-
Achats MP et autres approv	-
Variation des stocks	-
Autres achats et charges externes	11 061
Impôts taxes et versements assimilés	323
Salaires et traitements	17 332
Charges sociales	711
Dotations d'exploitation d'amortissements	
Autres charges	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>29 427</b>

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est une perte de **9 980 €** le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	<b>31/12/2021 en €</b>
Résultat d'exploitation	<b>9 980</b>
Produits financiers	-
Charges financières	(-)
Résultat financier	(-)
RCAI	<b>9 980</b>
Produits exceptionnels	155
Charges exceptionnelles	69
Résultat exceptionnel	<b>86</b>
Amort. Excédentaire	-
Impôts Non déductibles	-
Résultat net comptable	<b>(9 894)</b>

Le résultat net comptable a été affecté au report à nouveau.

### **PRISES DE PARTICIPATION**

La **SASU 2M SERVICES** n'a pris aucune participation dans une société.

Aucune société n'a pris une participation dans le capital de la **SASU 2M SERVICES**.

